

Le gouvernement progressiste conservateur dans sa campagne électorale a bien dit qu'il allait prendre soin des gens du troisième âge. Comme je le disais tantôt, on affecte par le bill C-6 4 millions de dollars peut-être pour les comptables, mais 2.3 millions de dollars pour l'argent qui sera versé en réalité dans le but d'aider directement, alors qu'on va dépenser 2.3 milliards de dollars dans l'application de la fameuse déductibilité des intérêts sur hypothèques, quand tout le monde sait, et il est dommage que seuls les députés progressistes conservateurs ne savent pas l'admettre, que la plus grande partie des gens du troisième âge n'ont plus d'hypothèque grevant leur maison.

On parle souvent de ces fameux intérêts, monsieur le président, on le dit et on le répète, on va le dire et le répéter encore, c'est une loi discriminatoire parce que les personnes du troisième âge, en général, ne bénéficieront pas de cette déductibilité d'intérêt sur hypothèques.

Je dois malheureusement ajouter que le bill C-6 est aussi un projet de loi discriminatoire, puisqu'il ne visera que l'épouse ou l'époux, et ne s'appliquera ni pour le célibataire ou la célibataire ni pour les divorcés.

Le ministre estime, monsieur le président, que plus de 2,200 personnes tireront avantage de cette proposition au cours de l'année financière, et j'espère que cela ne sera pas au détriment de quelques autres Canadiens.

[Traduction]

Nous espérons que c'est un pas dans la bonne voie.

Voici ce qui me tracasse, monsieur l'Orateur. Le président du Conseil du Trésor (M. Stevens) a déclaré à maintes reprises qu'il réduirait les effectifs et les dépenses ou du moins que celles-ci n'augmenteraient pas du tout. Compte tenu de ce programme et des décisions qui ont été prises, ainsi que des déclarations qui ont été faites sans songer aux conséquences, je me demande, et je l'ai déjà demandé au cours de ma campagne électorale et dans mon premier discours, quelle catégorie de personnes va devoir éponger ces dépenses supplémentaires de 2.3 ou de 4 millions de dollars au titre du bien-être social? Il faut trouver cet argent quelque part. Le président du Conseil du Trésor demandera-t-il au ministre de réduire les allocations familiales? Lui demandera-t-il de diminuer les prestations d'assurance-chômage? Le président du Conseil du Trésor demandera-t-il au ministre de réduire le budget de l'assurance-maladie? On pourrait poser un tas d'autres questions à ce sujet et bien des questions demeurent sans réponse. Le ministre peut-il dire à quel niveau il réduira les dépenses?

Ce projet de loi est très restreint, il ne représente qu'une partie infime du budget. J'espère bien que le ministre ne le considérera pas comme une grande réforme sociale du gouvernement conservateur.

[Français]

Monsieur le président, je termine en remerciant l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social de m'avoir remis le résumé de la loi. J'aimerais cependant lui signaler,

Sécurité de la vieillesse

d'une façon très amicale, de ne pas s'en faire outre-mesure pour ses en-têtes de lettres, même si le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Atkey) a été obligé de les détruire, tel que cela a été rapporté par le journal *The Ottawa Citizen* du 15 octobre dernier.

● (2020)

[Traduction]

L'hon. Flora MacDonald (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'ai souvent parlé devant cette Chambre et, en fait, partout dans le pays, du sort des femmes âgées et de la pauvreté dans laquelle un trop grand nombre de ces femmes vivent; je suis ravie que mes premiers commentaires devant cette Chambre, en ma qualité de ministre du gouvernement, servent à appuyer un projet de loi qui accomplira beaucoup au chapitre de la suppression des aspects discriminatoires des dispositions relatives aux allocations aux conjoints.

La lutte a été longue et l'intérêt que je porte à la question a été partagée par de nombreux députés, notamment, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Ce député et moi-même avons reçu plus de lettres sur la question que tous nos autres collègues du Parlement. Le député de Winnipeg-Nord-Centre affirme, j'en suis sûre, n'avoir été approché sur la question que par des femmes alors que je lui avais dit une fois que j'avais reçu des lettres de plusieurs hommes qui s'étaient trouvés dans cette situation particulière.

M. Knowles: C'est ce que j'étais en train de dire. Les veuves m'écrivent tandis que les veufs s'adressent à vous.

Mlle MacDonald: Il a tout à fait raison. Je suis d'accord.

Ce projet de loi n'est pas sans importance et nous ne pourrions aisément le passer sous silence. Il symbolise pour moi la compassion, le bon sens et l'instinct de la justice et de la dignité humaine que tout député devrait avoir. Je suis fière d'être associée à ce projet de loi, et d'autant plus que je suis membre d'un gouvernement qui, dès le début de son mandat, a entrepris de supprimer les injustices qui subsistent encore dans nos régimes de pensions. Le gouvernement précédent avait une attitude tout à fait différente à cet égard.

Ce projet de loi en particulier aurait dû être adopté il y a de nombreuses années. Le manque d'initiative de la part du gouvernement libéral précédent a été à l'origine d'énormes difficultés pour les personnes les moins en mesure de se protéger, les veuves et les veufs âgés de 60 à 65 ans. Ces problèmes remontent au bill C-62 déposé lors de la 30^e législature et débattu au printemps de 1975. J'avais dit à l'époque, et je l'ai répété de nombreuses fois depuis, que certaines dispositions de ce projet de loi étaient empreintes de mesquinerie et de cruauté. En vertu de cette loi, le conjoint de 60 à 65 ans d'un bénéficiaire de la pension de vieillesse pourrait recevoir cette pension après une évaluation de ses moyens d'existence. Mais que se passait-il ensuite? Au décès du conjoint le plus âgé, l'autre perdait non pas seulement son mari, mais également sa pension.